

II

*(Communications)*COMMUNICATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET
ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

COMMISSION EUROPÉENNE

Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 107 et 108 du TFUE**Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(2011/C 181/03)

Date d'adoption de la décision	29.9.2010
Numéro de référence de l'aide d'État	N 325/08
État membre	France
Région	Saint-Martin
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Aide fiscale à l'investissement à Saint-Martin
Base juridique	Articles 199 undecies D, 199 undecies E et 217 septdecies du code général des impôts
Type de la mesure	Régime
Objectif	Développement régional
Forme de l'aide	Allégement fiscal
Budget	Dépenses annuelles prévues: 3,5 Mio EUR
Intensité	50 %
Durée	1.1.2009-31.12.2013
Secteurs économiques	Tous les secteurs
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Collectivité de Saint-Martin Hôtel de collectivité Marigot BP 374 97054 Saint-Martin Cedex FRANCE
Autres informations	—

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/state_aids_texts_fr.htm

Date d'adoption de la décision	30.3.2011
Numéro de référence de l'aide d'État	SA.31305 (11/N)
État membre	France
Région	—
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Notification d'un régime de financement de mesures supplémentaires de PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques)
Base juridique	1) Code de l'Environnement (L.515.15 à L.515.25), et particulièrement les articles L.515.16 et L.515.19 — la codification de la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages (JORF 31 juillet 2003). 2) Décret n° 2005-1130 du 7 septembre 2005 relatif aux PPRT (JORF du 9 septembre 2005); cf en particulier les articles 3.II.1 et 9
Type de la mesure	Régime
Objectif	Protection de l'environnement
Forme de l'aide	Subvention directe
Budget	Montant global de l'aide prévue: 250 Mio EUR
Intensité	67 %
Durée	jusqu'au 31.12.2018
Secteurs économiques	Tous les secteurs
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement Grande Arche Paroi Nord 92055 Paris-La Défense Cedex FRANCE
Autres informations	—

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/state_aids_texts_fr.htm

Date d'adoption de la décision	19.4.2011
Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32549 (11/N)
État membre	Espagne
Région	País Vasco
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Subvenciones para la promoción, difusión y/o normalización del euskera en la sociedad
Base juridique	Orden de ... de ... de 2011, de la Consejera de Cultura, por la que se regula la concesión de subvenciones para la promoción, difusión y/o normalización del euskera en la sociedad (Convocatoria EUSKALGINTZA)
Type de la mesure	Régime

Objectif	Promotion de la culture
Forme de l'aide	Subvention directe
Budget	Dépenses annuelles prévues: 1,2 Mio EUR Montant global de l'aide prévue: 3,8 Mio EUR
Intensité	45 %
Durée	24.5.2011-31.12.2013
Secteurs économiques	Services récréatifs, culturels et sportifs
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Departamento de Cultura del Gobierno Vasco Donostia — San Sebastián, 1 01010 Vitoria — Gasteiz ESPAÑA
Autres informations	—

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/state_aids_texts_fr.htm
